

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 717

22 mars 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| A.C. Lux S.A. | 34373 | Jarrold International Holding S.A. | 34400 |
| Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR | 34385 | LBREP III Marina Towers S.à r.l. | 34395 |
| Alana Properties S.à r.l. | 34415 | LBREP III Polnord S.à r.l. | 34395 |
| Anwolux Montage | 34398 | LSF4 Seoul Holdings | 34386 |
| Astron Buildings S.A. | 34386 | Lumiere (Lux 2) S. à r.l. | 34395 |
| Au Bon Tonneau S.à r.l. | 34395 | Luminart S.A. | 34371 |
| Audico International S.A. | 34397 | LUPB S.A. | 34416 |
| Bamford Investments S.à r.l. | 34398 | Luxicav Plus | 34371 |
| BRP Investments S.à r.l. | 34372 | Luzon Investments Holding S.A. | 34370 |
| BRP Lux 1 S.à r.l. | 34374 | Neptun Lux Holding Three S.à r.l. | 34384 |
| BRP Lux 2 S.à r.l. | 34374 | Neptun Lux Holding Two S.à r.l. | 34376 |
| BRP Lux 3 S.à r.l. | 34384 | Norkom Technologies S.à r.l. | 34387 |
| BRP Lux 4 S.à r.l. | 34384 | Outremont Invest Holding S.A. | 34370 |
| BRPTE S.à r.l. | 34374 | Outremont Invest Holding S.A. | 34372 |
| BRPTX S.à r.l. | 34373 | Pharus Sicav | 34407 |
| Burton Real Estate S.à r.l. | 34373 | PLAZA Luxembourg S.A. | 34415 |
| Camo-Lux S.A. | 34416 | Profoot S.A. | 34386 |
| Carshine S.A. | 34372 | Rosalia Maritim AG | 34408 |
| Clio S.A. | 34370 | Runner S.A. | 34408 |
| C&L (Lux 2) S.à r.l. | 34394 | Securities & Patrimony Active Manage- ment Holding S.A. | 34408 |
| Craven Properties S.à r.l. | 34375 | Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l. | 34374 |
| Dana Invest S.A. | 34398 | Subtarc S.A. | 34399 |
| Dana Invest S.A. | 34399 | Suisscourtage Luxembourg S.A. | 34400 |
| Dotcorp Finance S.à r.l. | 34385 | TDS Europe | 34397 |
| Exxonmobil Netherlands Holdings | 34377 | The Triangle Investment Group Holdings SAH | 34397 |
| FHR (Luxembourg) S.à r.l. | 34386 | Tractel Group Management | 34415 |
| Fimas & Trustauctions United S.A. | 34409 | Tradehold Limited, Luxembourg Branch | 34385 |
| Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l. | 34370 | Vainker & Associates s.à.r.l. | 34387 |
| Gif Holding S.A. | 34399 | Voxmobile S.A. | 34400 |
| Golden Pala S.A. | 34376 | Winston Real Estate Holding S.A. | 34375 |
| Granlux Investments Holding S.A. | 34406 | ZithaKlinik S.A. | 34407 |
| HP Lux S.à r.l. | 34372 | | |
| ICG European Fund 2006 S.A. | 34371 | | |
| IQUAT-International Information Indus- try Investments Holding S.A. | 34409 | | |

Luzon Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.470.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.

T. Simonin / B. Parmentier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008031094/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06428. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Clio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLIO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008031095/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06430. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Outremont Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 45.082.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030201/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06067. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 6.236.549,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.546.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) SICAR S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008031092/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06849. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Luminart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE.

R.C.S. Luxembourg B 15.368.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Mademoiselle Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B- 4780 St. Vith, 38, Rodter Strasse.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société LUMINART S.A.:

- Monsieur Philippe Moncousin, employé privé, demeurant à B- 6900 Marche-en-Famenne, 23, La Campagnette.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature

Référence de publication: 2008030491/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008, réf. DSO-CN00251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080031649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Luxicav Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.752.

—
Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXICAV PLUS
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008030187/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06756. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.235.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICG EUROPEAN FUND 2006 S.A.
MERCURIA SERVICES
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008030223/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06330. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Outremont Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 45.082.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030202/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06068. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Carshine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, Tossenbergr.
R.C.S. Luxembourg B 54.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030203/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06212. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

BRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.603.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030213/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06472. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

HP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 120.988.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 30 novembre 2007

Mme Ruth Nathalie Mamane-Cohen, administrateur de sociétés, née le 27 décembre 1961 à Casablanca, Maroc, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 16, rue Bertheaux Dumas, a été nommée avec effet immédiat en tant que gérant de catégorie A et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HP LUX S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030532/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Burton Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.958.

Suite à une cession avec effet au 12 septembre 2007, la société AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 2.600 (deux mille six cents) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée BURTON REAL ESTATE S.à r.l. à la société HOLDARION S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

| | |
|---|--|
| - HOLDARION S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert | 2.600 parts sociales ordinaires |
| - AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie | 400 parts sociales privilégiées |
| Total: | 2.600 parts sociales ordinaires 400 parts sociales privilégiées |

Pour avis sincère et conforme

BURTON REAL ESTATE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030535/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

BRPTX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030215/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06469. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

A.C. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2410 Strassen, 113, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 80.979.

Résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire et le conseil d'administration du 1^{er} juin 2006

Sont renommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012:

1. Les administrateurs Jean-Marie Duvivier, Carine Duvivier-Hernalsteen et Cédric Hernalsteen, domiciliés 119, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg.

2. Le commissaire aux comptes Dominique Fontaine, 53, square de la Lys, B-6700 Arlon

3. Les administrateurs-délégués Jean-Marie Duvivier et Carine Hernalsteen.

Pour la société

J.-M. Duvivier

Référence de publication: 2008030507/3853/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07936. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

BRPTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030216/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06467. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

BRP Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.773.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030217/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06465. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

BRP Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.774.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030218/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06462. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.856.925,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 25 janvier 2008 que eBay, INC. a cédé toutes les 1.034.277 parts sociales qu'il détenait à la société eBay INTERNATIONAL AG ayant son siège social au 15-17 Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, Suisse et immatriculée sous le numéro CH-035.3.023.267-7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030556/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Winston Real Estate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 31.853.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 27 septembre 2007 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 27 septembre 2007 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour WINSTON REAL ESTATE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030555/768/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Craven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.797.

Suite à une cession avec effet au 12 septembre 2007, la société AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a transféré la propriété de 758 (sept cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée CRAVEN PROPERTIES S.à r.l. à la société HOLDARION S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

| | |
|---|--|
| - HOLDARION S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert | 758 parts sociales ordinaires |
| - YALTON LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 57/63 Line Wall Road | 42 parts sociales ordinaires |
| - AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie | 190 parts sociales privilégiées |
| - YALTON LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 57/63 Line Wall Road | 10 parts sociales privilégiées |
| Total: | 800 parts sociales ordinaires 200 parts sociales privilégiées |

Pour avis sincère et conforme
CRAVEN PROPERTIES S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008030534/6341/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Neptun Lux Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.519.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 3 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'associé unique du 3 janvier 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Kurt Björklund, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- L'associé unique a nommé Ola Nordquist, né le 10 novembre 1970 à Skene, Suède, ayant son adresse professionnelle à Birger Jarlsgatan 12, 114 34 Stockholm, Suède, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 3 janvier 2008, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Ola Nordquist

Le gérant de la Société, Alistair Boyle, a changé son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernsey.

S. Michel
Gérante

Référence de publication: 2008030519/3794/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Golden Pala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.017.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2008 l'Assemblée a décidé de transférer le siège social à

L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Référence de publication: 2008030245/740/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Exxonmobil Netherlands Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 136.546.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of February.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

There appeared the following:

EXXONMOBIL BENELUX HOLDINGS B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Graaf Engelbertlaan 75, Breda 4837DS Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under number 20095461 0000,

represented by M^e Eric Cadilhac, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 January 2008; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

« **Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares; the Company may at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In a general fashion the Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Denomination. The Company will exist under the denomination of: EXXONMOBIL NETHERLANDS HOLDINGS.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time in accordance with applicable laws.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of managers (here after called «board of directors»).

The board of directors may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), represented by five hundred twenty (520) shares of a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The board of directors may issue bonds, in bearer or registered form, in such denomination and payable in such monies as it shall decide.

The board of directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds shall be held at the registered office of the Company.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to vote at the general meetings of the shareholders. If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder. The single shareholder may transfer freely its shares.

2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

When the Company is composed of more than one shareholder, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Board of directors. The Company is managed by a board of at least three (3) directors, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring directors are eligible for reelection. Directors may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

Art. 14. Bureau. The board of directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting.

The board of directors may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of directors.

Art. 15. Meetings of the board of directors. Meetings of the board of directors are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of directors may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Directors unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A director having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a director has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

Resolutions signed by all the directors shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes. All decisions adopted by the board of directors will be recorded in minutes signed by a majority of the directors. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of directors.

Art. 17. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

Art. 18. Delegation of powers. The board of directors may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing director.

The board may further delegate specific powers to directors or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of the shareholders.

1. When the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of directors to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present articles of incorporation have to be approved by shareholders representing together three quarters of the corporate capital.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the board of directors at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the last day of December, the accounts are closed, the board of directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 24. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the board of directors to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out in accordance with legal provisions.

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.»

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

| Shareholder | subscribed number of | | amount paid-in EUR |
|---------------------------------------|----------------------|--------|--------------------------|
| | capital EUR | shares | |
| EXXONMOBIL BENELUX HOLDINGS B.V. | 13,000.- | 520 | 13,000.- |
| Total: | 13,000.- | 520 | 13,000.- |

The amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) is thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2008.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First resolution

The sole shareholder vested with the powers of the general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to elect the following for a period ending at the next annual general meeting of shareholders:

- Mr René Kremer, Company Manager, residing in rue de Strassen, 33, L-2555 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr Jerry Maertz, Company Manager, residing in 27, rue de Marche, L-2125 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr Marcel Speklé, private employee, residing in Coba Pulskensdreef 11, 4904 WB Oosterhout, The Netherlands.

Second resolution

The sole shareholder vested with the powers of the general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le douze février.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

EXXONMOBIL BENELUX HOLDINGS B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Graaf Engelbertlaan 75, Breda 4837DS Pays-Bas, immatriculée au Kamer van Koophandel sous le numéro 20095461 0000,

représenté par Maître Eric Cadilhac, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 Janvier 2008, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de: EXXONMOBIL NETHERLANDS HOLDINGS.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment conformément aux lois applicables.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance (ci-après dénommé le «conseil d'administration»).

Le conseil d'administration pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le conseil d'administration le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Le conseil d'administration peut décider d'émettre des emprunts obligataires. Les obligations pourront être nominatives ou au porteur, sous quelque monnaie que le conseil décidera.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

1. Cession en cas d'associé unique. Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période maximale de six (6) ans.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Art. 14. Bureau. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un administrateur présent.

Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'aura besoin d'appartenir au conseil d'administration.

Art. 15. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les assemblées se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiquées dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les administrateurs empêchés peuvent déléguer par lettre ou par facsimilé un autre membre du conseil pour les représenter et pour voter en leur nom. Les administrateurs empêchés peuvent aussi émettre leur vote par lettre, par facsimilé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les associés seront informés des matières où un administrateur a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par les moyens d'une conférence téléphonique, de visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément entre eux.

Cette participation sera considérée comme équivalente à la présence physique à la réunion.

Les résolutions signées de tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Art. 16. Procès-verbaux. Les décisions du conseil d'administration seront constatées dans des procès verbaux qui seront signés par une majorité d'administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès verbaux sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 17. Pouvoirs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre d'administrateur délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des administrateurs et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble les trois quarts du capital social.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le conseil d'administration au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés. Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil d'administration de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 25. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera conduite conformément aux dispositions légales.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi arrêtés par la partie comparante, cette partie comparante, représentée comme dit est, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

| Associé | Capital souscrit EUR | nombre d'actions | montant libéré EUR |
|---------------------------------------|----------------------------|---------------------|--------------------------|
| EXXONMOBIL BENELUX HOLDINGS B.V. | 13.000,- | 520 | 13.000,- |
| Total: | 13.000,- | 520 | 13.000,- |

Le montant de treize mille euros (EUR 13.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire instrumentant qui constate que les conditions posées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Dispositions Transitoires

La première année sociale de la Société commence à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés:

- Monsieur René Kremer, Dirigeant de société, demeurant au 33, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg,
- Monsieur Jerry Maertz, Dirigeant de société, demeurant au 27, rue de Marché, L-2125 Luxembourg,
- Monsieur Marcel Speklé, Cadre d'entreprise, demeurant à Coba Pulskensdreef 11, 4904 WB Oosterhout, Pays Bas.

Deuxième résolution

L'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Cailhac, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, LAC/2008/6413. — Reçu 65 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008031014/220/376.

(080032538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Neptun Lux Holding Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.520.

—
Extrait de la résolution adoptée par les associés de la Société le 3 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de la résolution des associés du 3 janvier 2008 que:

- Les associés ont accepté la démission de Kurt Björklund, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- Les associés ont nommé Ola Nordquist, né le 10 novembre 1970 à Skene, Suède, ayant son adresse professionnelle à Birger Jarlsgatan 12, 114 34 Stockholm, Suède, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 3 janvier 2008, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Ola Nordquist

Le gérant de la Société, Alistair Boyle, a changé son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernsey.

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2008030518/3794/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

BRP Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.775.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030219/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06459. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

BRP Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.108.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030220/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06437. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 18.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.317.

—
Résolutions prises par l'associé unique en date du 15 novembre 2007

Le mandat du Réviseur d'entreprises venant à échéance, il a été décidé de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG AUDIT S.à r.l; 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008030525/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Tradehold Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 89.549.

—
Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030222/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05891. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.851.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008030225/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06461. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

FHR (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 340.385.850,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.973.

Le bilan au 30 avril 2007 de FHR (LUXEMBOURG) S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008030226/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06069. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Profoot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 84.270.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030256/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06410. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

LSF4 Seoul Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.001.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008030227/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06142. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Astron Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.774.

Il est porté à la connaissance de l'Administration que, David Brodetsky, Administrateur-Délégué de la Société ASTRON BUILDINGS SA, sise Route d'Ettelbruck, 9230 Diekirch, RCS B91.774 déclare être domicilié au 17, rue du Soleil, L-7336 Steinsel.

Le 22 février 2008.

D. Brodetsky.

Référence de publication: 2008030249/800594/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008, réf. DSO-CN00255. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080030829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Vainker & Associates s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.994.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030250/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05058. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Norkom Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.512.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteen day of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NORKOM TECHNOLOGIES (IRELAND) LIMITED, a company organised under the laws of Ireland, having its registered office at 55, Strand Street Great Millenium Walkway, Dublin, 1, registered in Ireland with the Company Registration Number 281007,

Hereby represented by Ms Dorothee Pirson, juriste, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The Company's object is

(i) to carry on the business of supplying, licensing and developing software, to provide data processing, computer and accounting services to any company, corporation, person or body and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

(ii) to render every assistance in administrative matters to any company belonging to the same group as the Company, in any form.

The Company may directly invest in real property assets or intellectual property rights in any form.

The Company may borrow money in any form and issue bonds.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination NORKOM TECHNOLOGIES S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euro (12,500.- EUR) represented by Five Hundred (500) shares («parts sociales») of Twenty-Five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of the Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Rights attached to shares

All shares will have equal rights. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence. The Company may, to the extent permitted by Law, redeem its own shares. As provided under Luxembourg law, from the shares are redeemed, all the rights attached thereto, including but not limited to voting rights and distribution rights, shall be suspended until cancellation.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

6.7 - Share premium

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholders and is therefore available for any form of distribution.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a two managers or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers in the limits of such power.

Any deed, agreement or generally any document executed in compliance with Article 7.3 of the Articles is valid and binding vis-à-vis third bona fide parties.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The meetings of the board of managers are convened by any manager. The board of managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented and have waived such convening formalities. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

A manager shall be entitled to appoint another manager to represent and vote for him at any board meeting if the appointing manager is not present. If so appointed, a manager shall be entitled to cast the vote of the appointing manager in addition to his or her own vote at such meeting. Each manager may only act as proxy-holder to one other manager. The chairman has no casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. Once the written resolutions are signed, the requirement of the notice shall be deemed fulfilled.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the managers having participated to the meeting and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of May at 3.00 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Accounting year - Annual accounts.

11.1 - Accounting year

The Company's accounting year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of each year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st March 2009.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscribers | Number of shares | Subscribed amount (in EUR) | % of share capital | Paid-up capital |
|---|---------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------|
| NORKOM TECHNOLOGIES (IRELAND) LIMITED | 500 | 12,500.- | 100% | 100% |
| Total: | 500 | 12,500.- | 100% | 100% |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (€ 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a board of managers composed by two managers appointed for an unlimited period:

- Mr Cecil Hayes, Chief Operations Officer, born on May 25, 1956, in Cork, residing professionally at 55 Strand Street Great, Millenium Walkway, Dublin 1 (Ireland),

- Mr Liam Davies, Director of Finance, born on March 20, 1972, in Louth, residing professionally at 55 Strand Street Great, Millenium Walkway, Dublin 1 (Ireland).

2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze janvier,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand - Duché de Luxembourg.

A comparu:

NORKOM TECHNOLOGIES (IRELAND) LIMITED, une société régie par le droit irlandais, ayant son siège social au 55, Strand Street Great Millenium Walkway, Dublin, 1, inscrite en Irlande au Registre des Sociétés sous le numéro 281007

Ici représentée par Mademoiselle Dorothee Pirson, juriste, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet de:

(i) poursuivre des activités relatives à la fourniture et au développement de logiciels (software) ainsi qu'à la mise en place de licences y relatives, fournir des services de traitement de données, informatiques et comptables à toute société, entreprise, personne ou entité et acquérir, vendre ou autrement disposer ainsi que prendre/détenir, directement ou indirectement, des participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que gérer, administrer et développer la valeur de ces participations;

(ii) de fournir toute assistance en matière administrative à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: NORKOM TECHNOLOGIES S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euros (12.500,- EUR) représenté par Cinq Cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Droits attachés aux parts sociales

Toutes les parts sociales ont des droits égaux. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. La Société pourra, dans la mesure de ce qui est autorisé par la Loi, racheter ses propres parts sociales. Tel que stipulé par la loi luxembourgeoise, tous les droits attachés aux parts sociales rachetées, en ce compris les droits de vote et de distribution, seront suspendus jusqu'à leur annulation.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.7 - Prime d'Emission

Outre le capital social, il pourra être créé un compte de prime d'émission, sur lequel sera versée toute prime d'émission payée sur une quelconque part sociale. Le montant de ce compte est à la libre disposition des associés et est disponible pour toute distribution, sous quelle que forme que ce soit.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Tout acte, contrat ou, plus généralement encore, tout document exécuté conformément à l'article 7.3 des présents Statuts, est valide et liant à l'égard des tiers de bonne foi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par un gérant. Le conseil de gérance peut délibérer et agir valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont dispensé de ces formalités. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Un gérant pourra nommer un autre gérant pour le représenter et voter à une quelconque réunion du conseil de gérance lorsque celui-ci ne peut assister à cette réunion. Le gérant ainsi désigné pourra, à cette réunion, exprimer, outre son propre vote, le vote du gérant représenté. Chaque gérant ne pourra représenter qu'un autre gérant. Le Président ne dispose pas d'un vote prépondérant en cas d'égalité.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, auront le même effet que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés. Une fois les résolutions écrites signées, l'exigence de l'avis de convocation sera considérée comme remplie.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, à signer par tous les gérants ayant participé à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale, devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2009.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Montant souscrit (en EUR) | % de capital social | Capital libéré |
|---|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------|-------------------|
| NORKOM TECHNOLOGIES (IRELAND) LIMITED | 500 | 12.500,- | 100% | 100% |
| Total: | 500 | 12.500,- | 100% | 100% |

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze Mille Cinq Cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents Euros (€ 1.800,-).

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de deux gérants nommés pour une période indéterminée:

- M. Cecil Hayes, Chief Operations Officer, né le 25 mai 1956, à Cork, demeurant professionnellement au 55 Strand Street Great, Millenium Walkway, Dublin 1 (Irlande),

- M. Liam Davies, Director of Finance, né le 20 mars 1972, à Louth, demeurant professionnellement au 55 Strand Street Great, Millenium Walkway, Dublin 1 (Irlande).

2. Le siège social de la société est fixé au 41 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pirson, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, LAC / 2008 / 2277. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008031042/202/406.

(080031883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

C&L (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.488.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

C&L (LUX 1) S.à.r.l, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Luxembourg

vers le

C&L (LUX 1) S.à.r.l, 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 4 février 2007.

J. De Patoul.

Référence de publication: 2008030242/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Lumiere (Lux 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.640.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

LUMIERE (LUX 1) S.à.r.l, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Luxembourg

vers le

LUMIERE (LUX 1) S.à.r.l, 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 4 février 2007.

J. De Patoul.

Référence de publication: 2008030244/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Au Bon Tonneau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 81.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 27 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008030260/3140/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06246. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

LBREP III Marina Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LBREP III Polnord S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.120.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP III EUROPE S.à r.l., SICAR (formerly named LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l.) a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with status of SICAR (société d'investissement en capital à risque), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959,

here represented by Mrs Marta Kozinska, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 11th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of LBREP III POLNORD S.à r.l (the «Company») with registered office at 2, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, incorporated by a deed of the undersigned notary on January 24th, 2008, deed not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's name from LBREP III POLNORD S.à r.l. into LBREP III MARINA TOWERS S.à r.l.

III. The sole shareholder resolves to amend article 4 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

« **Art. 4.** The company will have the name LBREP III MARINA TOWERS S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately thousand seven hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE S.à r.l., SICAR (anciennement LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l.) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sous la forme de SICAR (société d'investissement en capital à risque), ayant son siège social au 2, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par Madame Marta Kozinska, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination LBREP III POLNORD S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue de Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 24 janvier 2008, l'acte pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de LBREP III POLNORD S.à r.l. en LBREP III MARINA TOWERS S.à r.l.

III. L'associé unique décide ensuite de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination LBREP III MARINA TOWERS S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Kozinska, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, Relation: LAC/2008/6781. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008030963/211/84.

(080032143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

TDS Europe, Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.499.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.601.

—
EXTRAIT

Par décision du 8 février 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat et pour un terme n'excédant pas six ans, comme administrateur, M. Brian Enright, né le 4 juin 1971 à Cork (Irlande), avec adresse professionnelle au Nirvana, Burnaby Road, Greystones, Co. Wicklow, Irlande en remplacement de M. Jos Opdeweegh, démissionnaire aussi en tant qu'administrateur-délégué.

Suite à cette décision, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Gérard Becquer;
- M. Walt Kneuer;
- Mme Carine Van Landschoot; et
- M. Brian Enright.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TDS EUROPE S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008030544/5267/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

The Triangle Investment Group Holdings SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.118.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030252/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05059. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Audico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 60.436.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030257/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06398. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Dana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.090.

Par la présente, je vous informe de ma démission d'administrateur de la société DANA INVEST S.A., ayant son siège social à L- 9227 Diekirch, 52, Esplanade avec effet au 31 décembre 2007.

Diekirch, le 21 février 2008.

EAST-WEST TRADING COMPANY G.m.b.H.

P. Müller

Référence de publication: 2008030493/2602/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008, réf. DSO-CN00250. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080031644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Bamford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.803.

Suite à une cession avec effet au 12 septembre 2007, la société MULHOUSE HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 758 (sept cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée BAMFORD INVESTMENTS S.à r.l. à la société HOLDARION S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

| | |
|--|--|
| - HOLDARION S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert | 758 parts sociales ordinaires |
| - FLANGAN LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 57/63 Line Wall Road | 42 parts sociales ordinaires |
| - MILLHOUSE HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie | 190 parts sociales privilégiées |
| - FLANGAN LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 57/63 Line Wall Road | 10 parts sociales privilégiées |
| Total: | 800 parts sociales ordinaires 200 parts sociales privilégiées |

Pour avis sincère et conforme

BAMFORD INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030538/6341/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07115. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Anwolux Montage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030258/3649/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04889. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080030470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Dana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 93.090.

Par la présente, je vous informe de ma démission d'administrateur de la société DANA INVEST S.A., ayant son siège social à L- 9227 Diekirch, 52, Esplanade avec effet au 31 décembre 2007.

Diekirch, le 21 février 2008.

START 56 S.à.r.l.

P. Müller

Référence de publication: 2008030495/2602/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008, réf. DSO-CN00249. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080031638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Gif Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4190 Hautcharage, 57, rue de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 82.447.

Außerordentliche Generalversammlung vom 26. Februar 2008

Beschluss

Folgende Änderung tritt ab 26. Februar 2008 in Kraft:

In den Verwaltungsrat als Verwaltungsratsmitglied wird aufgenommen:

Inna Antonova, Leninskiy Prospekt 81.FL. 233, Moskau City, Russland

Mandat ist gültig bis 25. Februar 2014.

Unterschrift

Vorsitzender des Verwaltungsrats und Geschäftsführer

Référence de publication: 2008030524/4186/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08132. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Subtarc S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 890.710,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.769.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la Société du 31 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires du 31 janvier 2008 que:

- Les actionnaires ont accepté la démission de John Marren, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat.
- Les actionnaires ont nommé Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant le 18 mars 2011.

Il en résulte qu'à compter du 31 janvier 2008, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Peter Gibbs.

S. Michel

Administrateur

Référence de publication: 2008030513/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06169. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Jarrod International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030261/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Voxmobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 93.817.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 19 décembre 2007 que Monsieur Bernard Moschéni, résidant avenue de la Faisanderie, 38, 1150 Bruxelles, a démissionné le 19 décembre 2007 du conseil d'administration et de la présidence de VOXMOBILE S.A. avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

VOXMOBILE S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008030543/5267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Suisscortage Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 136.536.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- SUISSCORTAGE S.A.M., société anonyme monégasque, constituée et existant suivant les lois de la Principauté de Monaco, ayant son siège social à MC-98000 Monaco, 12, Quai Antoine 1^{er}, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Monaco sous le numéro 89 S 02473,

représentée par Monsieur Jean Victor Pastor, dirigeant de sociétés, né à Monaco, le 21 septembre 1968, résidant professionnellement à MC-98000 Monaco, 27, avenue Princesse Grace, en sa qualité d'administrateur-délégué,

ici représenté par Madame Fabienne Pizzio, née Poli, directrice financière, demeurant à F-06190 Roquebrune-Cap-Martin, 274, avenue des Genêts,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 janvier 2008,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- UNITED BROKERS S.A., société anonyme, constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 102.880,

ici représentée par Monsieur Jacques Emsix, dirigeant, né à Ixelles (Belgique), le 10 août 1951, résidant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, en sa qualité d'administrateur-délégué,

3.- Monsieur Yves Mann, dirigeant de sociétés, né à Nancy (France), le 2 octobre 1949, demeurant à F-06190 Roquebrune-Cap-Martin, 29, avenue Gabriel Hanotaux.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux comme suit:

Chapitre I^{er}. **Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de SUISSCOURTAGE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, ainsi que tous les conseils et tous les travaux administratifs y relatifs tel qu'audit d'assurances, expertise de gestion de risques, conseil en placements financiers, formation dans les domaines de l'assurance et de la gestion des risques.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies de droit (apport, fusion, souscription, intervention financière ou de toute autre manière) dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser l'extension et le développement de son entreprise.

Elle pourra fusionner ou se scinder.

Plus généralement, la Société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II. **Capital, Actions**

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Tout actionnaire désirant vendre tout ou partie de ses actions devra également céder tout ou partie de la créance qu'il détient sur la Société.

Les actions sont librement transmissibles ou cessibles entre actionnaires.

Sauf en cas de transmission par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cession à titre onéreux ou gratuit, soit à un conjoint, soit à toute personne liée au cédant par un ligne de parenté jusqu'au deuxième degré inclus, les actions ne peuvent être cédées ou transmises à des personnes physiques ou morales n'ayant pas la qualité d'actionnaire et ne remplissant pas les conditions ci-dessus énoncées, qu'autant que ces personnes auront été préalablement agréées par le Conseil d'Administration qui n'a, en aucun cas, à faire connaître les motifs de son agrément ou de son refus.

A cet effet, une demande d'agrément indiquant les nom, prénoms, adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée et les conditions financières de cette cession, est notifiée au Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration doit faire connaître, dans le délai d'un mois à compter de la réception de la lettre, s'il agrée ou non le cessionnaire proposé.

Cet agrément résultera, soit d'une notification en ce sens au cédant, soit du défaut de réponse à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus prévu.

Dans le cas de non agrément du cessionnaire proposé, le Conseil d'Administration sera tenu, dans un délai d'un mois, de faire acquérir tout ou partie desdites actions par les personnes ou sociétés qu'il désignera et ce, moyennant un prix qui, sauf entente entre les intéressés, sera déterminé par deux experts nommés, l'un par le cédant et l'autre par le Conseil d'Administration, étant entendu que ces experts, s'il y a lieu, s'en adjoindront un troisième qui statuera en dernier ressort et qu'en cas de refus par l'une des parties de désigner son expert, ou si les experts désignés ne peuvent s'entendre pour la désignation d'un troisième expert, il sera procédé à cette ou ces désignations par Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente.

Le cédant aura toutefois la faculté dans un délai de deux jours francs après la notification du résultat de l'expertise de retirer sa demande pour refus des résultats de ladite expertise ou toute autre cause.

Si à l'expiration du délai d'un mois à lui accordé ci-dessus, l'achat n'était pas effectivement réalisé par le cessionnaire proposé par le Conseil d'Administration, l'agrément à la cession souhaitée par le cédant serait alors considéré comme donné.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en deux mille (2.000) actions ayant une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions au profit des détenteurs d'actions existantes.

Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et
- si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou de l'entière de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article sera modifié en conséquence.

Art. 7. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu au siège de la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est

appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Art. 8. Actions assorties d'un droit de vote. Chaque action assortie d'un droit de vote confère à son titulaire une voix dans les assemblées générales des actionnaires.

Chaque action assortie d'un droit de vote confère à son titulaire un droit à un dividende privilégié et cumulatif correspondant à cinq pourcent (5%) de valeur nominale, sous réserve que le dividende privilégié et cumulatif attaché aux actions sans droit de vote ait été entièrement payé.

Art. 9. Actions sans droit de vote. Les actions sans droit de vote ne confèrent pas de droit de vote à leurs titulaires, sauf en cas expressément prévus par la loi.

Chaque action sans droit de vote confère à son titulaire le droit à un dividende privilégié et cumulatif correspondant à cinq pourcent (5%) de sa valeur nominale, ainsi que le droit à la totalité des bénéfices distribuables restants, après paiement des dividendes privilégiés et cumulatifs afférents aux actions sans droit de vote et aux actions assorties d'un droit de vote

Chapitre III. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 10. Pouvoirs des assemblées générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par les actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 11. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi de mai à quinze heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut prendre part à une ou à toutes les assemblées générales au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV. Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 12. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas

besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la Société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque administrateur ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 16. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au

vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 17. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Chapitre V. Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'Administration présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'assemblée générale annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux administrateurs, aux responsables et au commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les administrateurs, les responsables et le commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 20. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 22. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 23. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. SUISSCOURTAGE S.A.M., prénommée, quatre-vingt-neuf actions | 89 |
| 2. UNITED BROKERS S.A., prénommée, dix actions | 10 |
| 3. Monsieur Yves Mann, prénommé, une action | 1 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunies en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration:
 - a) Monsieur Jean Victor Pastor, prénommé,
 - b) Monsieur Jacques Emsix, prénommé,
 - c) Monsieur Yves Mann, prénommé.

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

De plus, tous documents ayant trait à l'intermédiation en assurances devront obligatoirement être signés par Monsieur Jacques Emsix, prénommé. Dans ce cadre, Monsieur Jacques Emsix, prénommé, aura soit un pouvoir de signature individuelle, soit un pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur.

3. Est nommée commissaire:

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire en 2011.

5. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs-délégués:

- a) Monsieur Yves Mann, prénommé,
- b) Monsieur Jacques Emsix, prénommé,

leurs mandats prenant fin lors de l'échéance de leur mandat d'administrateur.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Pizzio, J. Emsix, Y. Mann, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, LAC / 2008 / 3600. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2008031037/227/347.

(080032316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Granlux Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030262/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Pharus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.212.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 25 janvier 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire:

- décide de ratifier la co-optation de Marie-Catherine Voltz en remplacement de Monsieur Joseph Stevens, en tant qu'Administrateur, à compter du 1^{er} octobre 2007.

- décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- Monsieur Davide Pasquali, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Davide Berra, Administrateur

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

- Monsieur Roberto Colapinto, Administrateur

- Madame Marie-Catherine Voltz, Administrateur.

- décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Davide Pasquali, PHARUS MANAGEMENT S.A., Via Pollini, 7 CH - 6850 Mendrisio

Administrateurs:

- Monsieur Davide Berra, PHARUS MANAGEMENT S.A., Via Pollini, 7 CH - 6850 Mendrisio

- Monsieur Roberto Colapinto, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE / SUCCURSALE DE MILAN, Via Hoepli, 7 I-20121 Milan.

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L - 2535 Luxembourg

- Madame Marie-Catherine Votz, PrilInvestment, 16, boulevard Emmanuel Servais L - 2535 Luxembourg.

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

E. Claude / P. Bartz

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008030676/1183/39.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06669. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

ZithaKlinik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 36, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.364.

—
Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 8. Mai 2007

Als neues Verwaltungsratsmitglied für den Zeitraum von einem Jahr wird ernannt:

- Herr Claude Sauber, wohnhaft in L-6951 Olingen 13, rue de Betzdorf, geboren am 4. September 1963 in Luxemburg.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Schwester Brigitte, geb. Brigitte Schneiders, Schwester Françoise, geb. Fanny Koedinger, Herr Dr. Philippe Turk, Herr Dr. Paul Rauchs, Herr Dr. Hans Jürgen Goetzke, Herr Dr. Carlo Bock, Herr Mathias Schaack, M^e Marc Elvinger werden erneuert und erlöschen mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007.

Das Mandat des Rechnungsprüfers FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. wird erneuert und erlischt mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007.

ZithaKlinik S.A.
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008030639/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.354.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030700/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06743. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Securities & Patrimony Active Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.962.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 16 janvier 2008 que:

- M. Laurent Muller, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030638/717/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Rosalia Maritim AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 94.558.

Die Anschrift von Janssens Philippe, ändert wie folgt:

L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl

Was die Vertretungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 31. Dezember 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008030642/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

IQUAT-International Information Industry Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.105.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 27 janvier 2008 que:

- M. Laurent Muller, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030636/717/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Fimas & Trustauctions United S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 136.511.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le treize février.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen AVISA UNITED INC., ayant son siège social à Panama-City, Bank Boston Building, Via Espana, République du Panama,

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FIMAS & TRUSTACTIONS UNITED S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra rendre des prestations de services de toute nature à ses filiales que ces dernières soient détenues directement ou indirectement. Elle pourra donner des conseils et assister toute société du groupe, ou hors groupe.

La société pourra également prêter toute assistance à ses filiales et en particulier des services de management.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EURO), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de deux euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois personnes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toutes(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant pas écrit un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par téléphone, ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil d'administration dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou telefax.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société AVISA UNITED INC., pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - évaluation - frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- A été appelée aux fonctions d'administrateur:

Madame Fanny Ben Shabat, directrice, née à Haifa (Israël), le 12 juin 1962, demeurant professionnellement à I-18038 San Remo, Corso Cavalotti 86 (Italie).

- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

- La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.

- 4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

- 5.- La durée du mandat de l'administrateur et du commissaire été a fixée à six ans.

- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of February.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company und the laws of Panama AVISA UNITED INC., having its registered office in Panama-City, Bank Boston Building, Via Espana, Republic of Panama.

here duly represented by Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which it declare to have established as follows:

Art. 1. A Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of FIMAS & TRUST-AUCTIONS UNITED S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall render services of whatsoever nature to direct or indirect subsidiaries, and shall advise and grant assistance to any group company or even any company beyond the group.

The company shall also give assistance to its subsidiaries and, in particular, management services.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euros (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million euros (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue

premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term office. The term of the office may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

The corporation shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on a multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter of facsimile.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Friday in May at 04.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2009.

Subscription

All the shares have been subscribed by AVISA UNITED INC., prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - valuation - costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euros.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of directors is fixed at one and that of the auditors at one.
- 2.- The following has been appointed as director:
 - Mrs Fanny Ben Shabat, director, born in Haifa (Israel), on the 12th of June 1962, residing professionally in I-18038 San Remo, Corso Cavalotti 86 (Italy).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
 - The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2008, Relation GRE/2008/825. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008031040/231/302.

(080031841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Alana Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.976.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 10 janvier 2008

- L'Assemblée Générale a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Udo Hesemann, né le 13 janvier 1966 à Düsseldorf (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de Monsieur Robert Faber, Monsieur Charles Meyer et Monsieur Udo Hesemann.

- L'Assemblée Générale a décidé de transférer avec effet au 1^{er} janvier 2008 le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALAMA PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030782/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

PLAZA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 152-156, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 74.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2007

- La demande faite par le Conseil d'Administration aux actionnaires de permettre à la société FIN-CONTROLE S.A. d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la société est ratifiée.

- La démission de CHAP INVESTMENT COMPANY, société anonyme de droit luxembourgeois, de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

PLAZA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008030606/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Tractel Group Management, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
R.C.S. Luxembourg B 23.560.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 28 décembre 2007

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 28 décembre 2007 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

TRACTEL GROUP MANAGEMENT

Signature

Référence de publication: 2008030740/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Camo-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMO-LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030706/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06489. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

LUPB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.766.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 19 décembre 2007 que:

- M. Laurent Muller, Administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Luxembourg) a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 16 janvier 2008 que:

- la démission de Mme Pascale Loewen de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée;

- M. Tom Faber, employé privé, né le 5 septembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société; son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030635/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.
